

COMPTE RENDU REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2018

ECOLE – MAIRIE – PARENTS

Présents :

Enseignants : Florence Baert, Camille Guiral, Sandra Cossa, Laure Saint-Sernin et Emilie Mercadal.

Equipe municipale : Séverine Nadalin, Céline Duboc, Gladys Camboulives, Carole Gomez et Marjorie Dursapt.

APE : Karine Grippon (secrétaire) et Sophie Brehier (secrétaire adjointe).

Monsieur le Maire : Laurent Zanetti.

1 – Partie scolaire

L'équipe pédagogique se compose de :

Mme Florence Baert, classe de CP et intérim de direction ;

Mme Camille Guiral, classe de CP-CE2 ;

Mr Richard Tenreiro, classe de CE1 ;

Mme Laure Saint-Sernin, classe de CM1 ;

Mme Sandra Cossa, classe de CM2, les jeudis et vendredis ;

Mme Emilie Mercadal, classe de CM2, les lundis et mardis ;

Mme Aurore Le – Van, classe de CP les mardis et classe de CP-CE2 les vendredis.

Mme Virginie Chandelier, directrice et enseignante de la classe de CE1, arrivera en février 2019.

Effectif total : 109 élèves.

Cette année l'école fonctionne sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Déroulement d'une journée scolaire :

- 8H20 : accueil dans la cour de récréation (grand portail)
- 8H30 : entrée en classe
- 10H00 : récréation, goûter autorisé mais seulement à base de fruit.
- 11H30 : fin des cours de la matinée et relais équipe périscolaire pour la cantine. Les enfants rentrant manger à la maison seront accompagnés au petit portail (en haut) par leur enseignant.
- 13H20 : relais enseignants et accueil des élèves qui ne mangent pas à la cantine par le grand portail.
- 13H30 : entrée en classe
- 15H00 : récréation (sans goûter)
- 16H30 : sortie par le grand portail.

Les mardis et jeudis de 11H30 à 12H00 ; APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Les parents devront signer une autorisation qui sera transmise via le cahier de liaison pour que leurs enfants assistent aux APC.

Fréquentation de l'école :

L'entrée et/ ou la sortie pendant le temps scolaire doit être de l'ordre de l'exceptionnel.

Pour les rendez-vous médicaux prévus à l'avance, privilégiez de préférence les récréations ou la pause méridienne pour récupérer votre enfant afin de ne pas déranger le bon fonctionnement de la classe mais aussi pour des raisons de sécurité.

En cas d'absence, vous devez impérativement prévenir l'école le matin même par téléphone :

- Soit de 7H00 à 8H20 au 09 72 57 70 49 (numéro de la garderie)
- Soit après 8H30 au 05 61 82 18 73 (numéro de l'école)

Vous justifierez ensuite l'absence de votre enfant par écrit en remplissant un bulletin d'absence que vous trouverez en fin du cahier de liaison.

L'école ne s'occupe pas de l'annulation des repas cantine.

En cas de retard, veuillez sonner à la porte et attendre avec votre enfant qu'un enseignant vienne vous ouvrir.

Sécurité :

Aucune personne ne peut pénétrer dans l'enceinte de l'école sans y être autorisé.

Première mesure de sécurité : interdiction de pénétrer dans l'école hors rendez-vous et respect des horaires qui évitent d'interrompre la surveillance des élèves.

Exercices de sécurité :

Trois exercices d'évacuation incendie sont prévues dans l'année ; le premier a eu lieu le 11 septembre sans problème.

Deux exercices de confinement scénario « intrusion » et un exercice de confinement scénario « tempête ou accident chimique ou nucléaire » auront lieu dans l'année.

Les élèves sont préparés avant les exercices de confinement et pour les plus jeunes sous forme de jeu.

Les parents seront informés le soir même dans les cahiers ; nous demandons aux parents de nous prévenir en cas de stress ou d'inquiétude observés à la maison pour que nous puissions en reparler en classe.

Interlocuteurs :

Pour tout ce qui concerne la vie à l'intérieur de la classe, le travail, la vie de votre enfant dans l'école, veuillez vous adresser à l'enseignant de votre enfant. Si nécessaire vous pouvez faire appel à l'ensemble de l'équipe et à la directrice.

Le moyen de communication le plus sûr et efficace est le cahier de liaison ; il sert à transmettre des infos (demande de RDV, problèmes, etc...). Tous les mots doivent être signés pour preuve que le message a été transmis.

Donner des informations au portail ou par téléphone (réservé aux urgences) peut provoquer des oublis.

Pour ce qui concerne la garderie, la cantine, le transport scolaire, s'adresser à l'équipe municipale via le cahier de liaison ou par téléphone en cas d'urgence.

Les informations circulent entre l'équipe enseignante et l'équipe municipale ; nous avons un temps de liaison à chaque passage de relais dans la journée pour échanger des informations importantes (problème de santé, bobos, soucis de comportement, etc...)

Le personnel municipal participe aux conseils d'école et à certaines réunions d'équipes éducatives.

Les deux équipes travaillent en commun pour le bien être et la sécurité des enfants.

Budget de l'école :

La Mairie finance l'achat de matériel scolaire, des livres et des fournitures.

La coopérative scolaire, gérée par un enseignant (Laure Saint-Sernin), finance les projets, les sorties et les achats liés à un projet de classe ou d'école. Elle est financée par la mairie, par les dons, par les actions menées dans l'année et par l'aide de l'APE.

Projets et sorties :

Les Incorruptibles

Deux journées sport ; une en octobre une en juin. Ces journées sont consacrées au sport par équipes d'élèves, niveaux mélangés.

Chaque classe devrait voir un spectacle de la programmation Odysud et trois films dans l'année au cinéma de Grenade.

Cette année, les séances vélo seront faites dans toutes les classes.

Pour ces projets, nous aurons besoin de parents pour nous accompagner, nous vous le ferons savoir via le cahier de liaison. Merci d'avance pour votre mobilisation !

Elections des parents délégués :

Les délégués représentent les parents d'élèves aux conseils d'école. Ils sont les interlocuteurs des parents et font le lien avec l'école.

Cinq sièges de titulaires et cinq de suppléants sont à pourvoir.

Pour l'instant, nous avons cinq candidats dans l'école mais certaines classes ne sont présentées.

C'est un moyen pour les parents de participer aux prises de décision lors des conseils d'école.

2 – Partie APE

L'APE (Association des Parents d'Elèves) est composée uniquement de bénévoles. Elle a pour objectif de récolter des fonds pour aider les écoles (Le Burgaud et St-Cézert) à financer des besoins pédagogiques à travers différentes manifestations :

- Vente de chocolats à Noël et à Pâques ;
- Vente de sapins de Noël ;
- Réalisation d'objets personnels (ex : calendrier) ;
- La kermesse des écoles.

L'APE a besoin de bénévoles pour mener à bien ces actions. L'Assemblée Générale a lieu le 25 septembre à 18h30 à la salle de la mairie du Burgaud.

3 – Partie périscolaire

L'équipe périscolaire est composée de :

- Mme Séverine Nadalin : garderie, cantine et entretien des locaux ;
- Mme Gladys Camboulives : cantine et entretien des locaux ;
- Mme Céline Duboc : garderie, études surveillées et entretien des locaux ;
- Mme Carole Gomez : garderie et entretien des locaux ;
- Mme Marjorie Dursapt : entretien des locaux et garderie.

Organisation du temps périscolaire :

Le midi deux personnes sont en cantine et trois sont en surveillance de la cour. Les CP et CE1 mangent en priorité au 1^{er} service (sauf s'ils sont en APC). Les CE2, CM1 et CM2 mangent au 2^{ème} service mais certains ont la possibilité de manger au 1^{er} service quand il reste des places. Durant la pause méridienne, une caisse de jeux (cordes à sauter...) est mise à disposition des enfants sous le préau. L'achat de nouveaux jeux pour le temps périscolaire est en projet. Pour le foot et le basket un roulement par classe et par jour a été mis en place pour que tous les enfants puissent participer dans la semaine. Des activités manuelles seront mises en place entre 11h30 et 13h20 sur différents thèmes (Halloween, Noël, etc...), elles seront faites exclusivement à partir de recyclage. Le soir, les enfants ont la possibilité de participer à l'étude surveillée de 17h00 à 18h00 jusqu'en décembre. Elle se fera de 16h45 à 17h45 à partir de janvier 2019.

Gestion de la cantine :

Séverine Nadalin est gestionnaire de la cantine, elle s'occupe des modifications de repas. Elle est joignable de 8h30 à 9h30 sur le téléphone de la garderie au 09.72.57.70.49 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Pour toute modification les mercredis et durant les vacances scolaires, veuillez appeler Stéphanie Sturaro au 05.61.82.67.26 avant 9h30.

Sécurité :

Seules les personnes autorisées pourront récupérer les enfants. Une pièce d'identité pourra être demandée à toute personne qui vient pour la première fois ou qui n'est pas connu de l'école. Un exercice incendie est prévu, durant l'année scolaire, pendant l'heure cantine ; les parents en seront informés au prochain conseil d'école.

4 – Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire a conscience des inquiétudes des parents concernant l'école et veut à travers cette réunion redonner confiance aux parents et demande un apaisement général. Il précise qu'il a une totale confiance en l'équipe enseignante et en l'équipe périscolaire. Il demande aux parents de faire le relais à la maison concernant la politesse, le respect et le bien-être des enfants. L'école de Le Burgaud ne devrait plus perdre d'élèves pour cause de manque de confiance et un manque de communication entre les différents acteurs de l'école (parents, enseignants, mairie). Les enfants de Le Burgaud doivent être scolarisés dans leur village afin que l'école ne subisse pas de suppression de classes. Monsieur le Maire demande aux parents, pour des raisons de sécurité, de ne plus se garer devant la mairie ou le long de la route. Le parking de l'école est prévu pour le stationnement. Il rappelle également qu'il est strictement interdit de stationner sur les places handicapées.

5 – Questions diverses : Aucune question posée.

Monsieur le Maire, l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire remercient les parents présents à cette réunion.